

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU
VERCORS
LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS
45 RUE DES ÉCOLES – 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 25 MARS 2024**

Le **vingt cinq mars deux mil vingt quatre**, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session **ordinaire**, à la salle du conseil de La Chapelle en Vercors, sous la Présidence de Monsieur **Yves PESENTI**, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs Yves PESENTI, Cyrille EYMARD, Frédéric ALLIER, Michaël AUDEMARD, Alexandre BONNIER, Pascal BRUNET et Robert JUGE.

Absents : /

Absents excusés : Monsieur Laurent LEONOFF.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BRUNET.

Assistait également à la réunion : /

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

- Approbation du procès verbal du 26/02/2024.
- Approbation du compte de gestion 2023 : Budgets Eau et Assainissement.
- Approbation du compte administratif 2023 : Budgets Eau et Assainissement.
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2023 : Budgets Eau et Assainissement
- Vote du budget primitif 2024 : Budgets Eau et Assainissement.
- Questions diverses.

Approbation du procès verbal du 26/02/2024 : *approuvés à l'unanimité.*

Délibération n° 2023-05 : « Approbation du compte de gestion 2023 budget EAU » : *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte de gestion dressé par le comptable principal du SGC Nord Drôme, du budget eau 2023, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :		Investissement :	
Dépenses	173 830,87 €	Dépenses	828 948,42 €
Recettes	215 976,58 €	Recettes	689 447,74 €
Solde d'exécution	42 145,71 €	Solde d'exécution	-139 500,68 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 (réalisation 2023 + report 2022) :

Fonctionnement	113 236,95 €
Investissement	-23 545,37 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2023 budget EAU, dressé par le comptable principal du SGC Nord Drôme, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2024-06 : « Approbation du compte de gestion 2023 budget ASSAINISSEMENT » : *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte de gestion dressé par le comptable principal du SGC Nord Drôme, du budget assainissement 2023, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :			Investissement :	
Dépenses	209 794,12 €		Dépenses	254 268,97 €
Recettes	255 731,89 €		Recettes	276 608,59 €
Solde d'exécution	45 937,77 €		Solde d'exécution	22 339,62 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 (réalisation 2023 + report 2022) :

Fonctionnement	76 137,85 €
Investissement	67 661,09 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2023 budget ASSAINISSEMENT, dressé par le comptable principal du SGC Nord Drôme, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2024-07 : « Approbation du compte administratif 2023 budget EAU » : *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte administratif du budget eau 2023, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :			Investissement :	
Dépenses	173 830,87 €		Dépenses	828 948,42 €
Recettes	215 976,58 €		Recettes	689 447,74 €
Solde d'exécution	42 145,71 €		Solde d'exécution	-139 500,68 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 (réalisation 2023 + report 2022) :

Fonctionnement	113 236,95 €
Investissement	-23 545,37 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter :

Recettes	639 324,00 €
Dépenses	606 889,00 €

Hors de la présence de Monsieur Yves PESENTI, Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le Compte Administratif 2023 budget EAU, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2024-08 : « Approbation du compte administratif 2023 budget ASSAINISSEMENT » : *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte administratif du budget assainissement 2023, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :			Investissement :	
Dépenses	209 794,12 €		Dépenses	254 268,97 €
Recettes	255 731,89 €		Recettes	276 608,59 €
Solde d'exécution	45 937,77 €		Solde d'exécution	22 339,62 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 (réalisation 2023 + report 2022) :

Fonctionnement	76 137,85 €
Investissement	67 661,09 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter :

Recettes	226 128,00 €
Dépenses	280 222,00 €

Hors de la présence de Monsieur Yves PESENTI, Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le Compte Administratif 2023 budget ASSAINISSEMENT, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2024-09 : « Affectation du résultat de fonctionnement 2023 budget EAU » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'Eau pour l'exercice 2023 s'élève à **113 236,95 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du comptable principal du SGC Nord Drôme. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :
Report en exploitation R 002 sur budget 2024 : **113 236,95 €**

Délibération n° 2024-10 : « Affectation du résultat de fonctionnement 2023 budget ASSAINISSEMENT » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'Assainissement pour l'exercice 2023 s'élève à **76 137,85 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du comptable principal du SGC Nord Drôme. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :
Report en exploitation R 002 sur budget 2024 : **76 137,85 €**

Délibération n° 2024-11 : « Vote du budget primitif 2024 service EAU » : approuvé à l'unanimité.

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2024 service EAU, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :		Investissement :	
Dépenses	295 000,00 €	Dépenses	823 931,00 €
Recettes	295 000,00 €	Recettes	823 931,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 du Syndicat « service eau »

Délibération n° 2024-12 : « Vote du budget primitif 2024 service ASSAINISSEMENT » : approuvé à l'unanimité.

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2024 service ASSAINISSEMENT, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	347 225,00 €	Dépenses	461 885,00 €
Recettes	347 225,00 €	Recettes	461 885,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

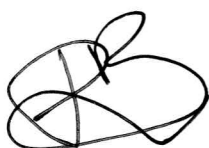
➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 du Syndicat « service assainissement »

Questions diverses :

- **Travaux d'assainissement à Saint Agnan en Vercors** : la première réunion de préparation de travaux aura lieu le 04 avril 2024. Une invitation aux élus de la commune de Saint Agnan a été envoyée.
- **Travaux « Sécurisation du captage du Trou de l'Aygue Tranche 2 »** : l'ONF doit effectuer un nouveau passage pour vérifier la nidification de l'aigle, si toujours rien les travaux pourront reprendre à partir du 15 avril 2024.

La séance est levée à 21H45

Le Secrétaire,
Pascal BRUNET



Le Président,
Yves PESENTI

